

CA13 08 0055

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 février 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

CA13 08 0056

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 5 février 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale 5 février 2013 tel que modifié, en inversant l'ordre des points 40.14 et 40.15, et en ajoutant le point 60.03 A) relatif à une commande ouverte en faveur de La Presse pour la publication des appels d'offres pour l'année 2013, pour un montant total de 30 000 \$ (sommaire décisionnel 1133231005).

ADOPTÉ.

---

CA13 08 0057

Soumis procès-verbal de la séance générale du 8 janvier 2013 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 8 janvier 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

CA13 08 0058

**Première période de questions du public, de 19 h 34 à 20 h 03**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Charles Benchimol, du 3590, rue Saint-Louis :

- Conditions lamentables du boulevard Marcel-Laurin au sud de Saint-Louis.
- Le taux de taxation a augmenté pour l'eau de 11,7 fois en 8 ans.
- La taxe sur les services : 0,02 \$ en 2002 et 0,07 \$ en 2013.
- Taxe spéciale sur les investissements.
- Est-ce qu'on a demandé l'avis des citoyens pour la construction d'un nouveau complexe sportif. Il aurait dû y avoir un référendum.

*Réponse (Alan DeSousa) : explication d'une taxe dédiée sur l'eau décidée en 2004, comme Toronto. Engagement en 2009 pour le complexe sportif et un engagement pour la bibliothèque, avec la contribution des citoyens.*

*Le 5 février 2013*

Monsieur Mario Bonenfant, du 860, rue Gohier :

- La clôture installée l'hiver sur le boulevard Décarie : scénario de mettre des haies qui n'a pas été retenu.

*Réponse (Alan DeSousa) : les gens traversent aux mauvais endroits et endommagent les plantes. On prévoit quelque chose de permanent au printemps. Les haies sont sensibles.*

- Est-ce que c'est exclu qu'il n'y ait qu'un aménagement naturel? Il demande à voir les plans.

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- Dans le contexte de la Commission Charbonneau : est-ce dans l'orientation de l'arrondissement de renforcer le service de l'ingénierie de l'arrondissement ?

*Réponse (Alan DeSousa) : équilibre entre services internes et contrats.*

- Surveillance par l'arrondissement des travaux artériels faits par le central.

---

**CA13 08 0059**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378030 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0060**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378033 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0061**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378034 relatif au lancement d'un appel d'offres public aux fins d'obtenir les services d'une firme spécialisée en génie-conseil pour assurer la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2013 de la Ville.

*Le 5 février 2013*

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public aux fins d'obtenir les services d'une firme spécialisée en génie-conseil pour assurer la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2013 de la Ville.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
  - un représentant de la Division du greffe et ressources matérielles
  - un représentant de la Division des études technique, de la planification et de l'environnement

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0062**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378035 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2013 de la Ville.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assurer le contrôle qualitatif des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2013 de la Ville.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
  - un représentant de la Division du greffe et ressources matérielles
  - un représentant de la Division des études technique, de la planification et de l'environnement

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0063**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378037 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de la rue Claude-Henri Grignon.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

*Le 5 février 2013*

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de la rue Claude-Henri Grignon.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs
  - un représentant de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics
  - un représentant de la Direction de l'urbanisme
  - un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0064**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130069002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0065**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130069001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la retenue des services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la retenue des services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

*Le 5 février 2013*

**CA13 08 0066**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125195030 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de réfection des trottoirs et de chaussée (petites surfaces) découlant de l'émission de permis de coupes sur diverses rues pour 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de réfection des trottoirs et de chaussée (petites surfaces) découlant de l'émission de permis de coupes sur diverses rues pour 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0067**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378038 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la mise à niveau du système de ventilation au Centre des Loisirs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis et la surveillance de la mise à niveau du système de ventilation au Centre des Loisirs.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
  - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs
  - un représentant de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics
  - deux représentants de la Division des études techniques et ingénierie de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0068**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125369008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

*Le 5 février 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0069**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130710001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les locations d'autobus scolaires, pour la réalisation de programmes en loisirs pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les locations d'autobus scolaires, pour la réalisation de programmes en loisirs pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0070**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130958001 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'une application mobile dans le cadre du projet *À la découverte de Saint-Laurent* - Demande de soumissions 12-532.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
<b>Les Éditions Greencopper inc.</b>	<b>21 490,00 \$</b>	<b>24 659,80 \$</b>

ATTENDU que la soumission de Cloud Horizon Technologies inc. a été rejetée à l'ouverture conformément à l'article 2.1 du devis;

ATTENDU que la soumission d'Iekho Communication inc. n'a pas été considérée, le soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note de passage au pointage intérimaire;

ATTENDU le sommaire addenda numéro 1130958001 établissant le montant maximal du contrat à octroyer à 27 178,94 \$ au lieu de 31 187,23 \$, et la note finale obtenue à 45,62 au lieu de 39,76;

ATTENDU que le projet *À la découverte de Saint-Laurent* est dorénavant appelé *Saint-Laurent en mouvement* ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Éditions Greencopper inc.** le contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'une application mobile dans le cadre du projet *À la découverte de Saint-Laurent (Saint-Laurent en mouvement)*, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 janvier 2013, totalisant la somme de 27 178,94 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

**Le 5 février 2013**

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1130958001 addenda : 25 996,99 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024088.00000.00000

ADOPTÉ.

**CA13 08 0071**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136121001 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'impression des publications de 2013 - Demande de soumissions 12-12594.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

	<b>Imprimerie Norecob inc.</b>	<b>Imprimeries Transcontinenta I</b>	<b>Payette &amp; Simms inc.</b>	<b>Imprimerie Solisco inc.</b>
L'Agenda 1 lot de 100 pages	<b>17 190,00 \$</b>	15 700,00 \$	16 977,00 \$	20 727,50 \$
L'Agenda 1 lot de 108 pages	<b>19 395,00 \$</b>	19 600,00 \$	18 910,00 \$	22 497,50 \$
Saison culturelle 1 lot de 36 pages	<b>11 525,00 \$</b>	9 200,00 \$	10 616,00 \$	10 967,50 \$
Bulletin de Saint-Laurent 5 lots de 16 pages	<b>30 750,00 \$</b>	34 850,00 \$	38 000,00 \$	215 187,50 \$
Bulletin de Saint-Laurent 1 lot de 24 pages	<b>8 395,00 \$</b>	11 275,00 \$	9 739,00 \$	11 172,50 \$
TPS	<b>4 362,75 \$</b>	4 531,25 \$	4 712,10 \$	14 014,13 \$
TVQ	<b>8 703,69 \$</b>	9 039,84 \$	9 400,64 \$	27 958,18 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100 321,44 \$</b>	104 196,09 \$	108 354,74 \$	322 254,80 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à **Imprimerie Norecob inc.** le contrat pour l'impression des publications de 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 janvier 2013, totalisant la somme de 100 321,44 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1136121001) :

2430.0010000.304755.01801.53802.014031.0000.000000.000000.00000.00000  
40 580,78 \$

2430.0010000.304705.07001.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000  
52 908,97 \$

2430.0010000.304748.01101.53801.000000.0000.000000.000000.00000.00000  
2 468,94 \$

ADOPTÉ.

**CA13 08 0072**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134924002 relatif aux services d'affranchissement du courrier pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif offrant un service d'intermédiaire entre la Société canadienne des postes et l'arrondissement;

*Le 5 février 2013*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la firme Neopost Canada pour les services d'affranchissement du courrier pour l'année 2013.
- 2.- D'autoriser une dépense de 35 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134924002 : 33 477,93 \$) :  
2430.0010000.304754.01801.53401.014003.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0073**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134924003 relatif aux services postaux pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il s'agit du fournisseur exclusif de service postal;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens à transiger avec la Société canadienne des postes pour les services postaux de l'année 2013.
- 2.- D'autoriser une dépense de 80 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1134924003 : 76 520,98 \$) :  
2430.0010000.304754.01801.53401.014003.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0074**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950004 relatif à la retenue de services professionnels pour des activités d'administration du régime de retraite pour l'année 2013.

ATTENDU que le mandat consiste à produire les estimés de retraite, faire les autorisations de paiements, à assurer le suivi des prestations et à calculer l'indexation annuelle des retraités;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De retenir les services professionnels de la firme Morneau Shepell ltée pour certaines activités d'administration du régime de retraite pour l'année 2013, pour un montant de 30 000 \$ taxes incluses.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1133950004: 28 695,37 \$) :  
2430.0010000.304710.01601.54390.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0075**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950005 relatif à la retenue des services professionnels d'une firme d'avocats pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs en matière de santé, de sécurité et de relations de travail pour l'année 2013.



*Le 5 février 2013*

ATTENDU que les services d'un conseiller juridique et de procureur sont requis pour représenter l'arrondissement dans le cadre de griefs et de litiges devant les tribunaux administratifs, le Commissaire du travail, la Commission de la santé et de la sécurité au travail, la Commission des lésions professionnelles, la Cour du Québec et la Cour d'appel;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De retenir les services professionnels de la firme Le Corre et Associés, avocats, pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs en matière de santé, de sécurité et de relations de travail pour l'année 2013, pour un montant maximum de 50 000 \$ taxes incluses.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1133950005) :

2430.0010000.304710.01601.54305.014206.0000.000000.000000.000000.00000  
9 565,12 \$

2430.0000000.000000.00000.24085.000000.0000.000000.000000.000000.00000  
38 260,49 \$

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0076**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019001 relatif à une entente de service pour la conception, la réalisation et la production d'un web-documentaire en lien avec la démarche de RUI Chameran-Lebeau.

ATTENDU le projet de documenter la mise en oeuvre de la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée du quartier Chameran-Lebeau approuvé en 2011 dans le cadre des *Priorités Saint-Laurent 2011-2013*;

ATTENDU que l'objet de l'entente comporte une réalisation en deux phases, soit la recherche et la conceptualisation ainsi que la production de contenus;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'approuver une entente de service avec la compagnie Picbois Productions pour la conception, la réalisation et la production d'un web-documentaire en lien avec la démarche de RUI Chameran-Lebeau.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectations suivant (certificat du trésorier – CTA1134019001 : 88 529,88 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024089.00000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0077**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135913001 relatif à la poursuite du partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la protection, la conservation, la mise en valeur et l'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin.

ATTENDU que depuis 2005, l'arrondissement a entrepris une démarche de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'en décembre 2010, le boisé du parc Marcel-Laurin a été inscrit au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, protégeant le site pour les générations actuelles et futures en appuyant le principe d'aucune perte nette d'habitat;

**Le 5 février 2013**

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente de partenariat pour l'année 2013 avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la poursuite des travaux de protection, la conservation et la mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin, et une subvention de 25 000 \$.
- 2.- D'autoriser une dépense de 39 365 \$ pour l'entretien dudit boisé.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1135913001 : 62 653,11 \$) :

2430.0010000.304740.04601.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0078**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136204001 relatif à un règlement hors de 1 500 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Chagnon (1975) ltée contre la Ville de Montréal et 9045-6823 Québec inc. f.a.r.s. Les paysagistes Damiano inc., C.Q.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080235 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 décembre 2012 et autorisant un règlement hors Cour pour la somme de 10 076,43 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Chagnon (1975) ltée contre la Ville de Montréal et 9045-6823 Québec inc. f.a.r.s. Les paysagistes Damiano inc., dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 500-22-193748-129;

ATTENDU la somme de 3 020 \$ toujours en possession de la Ville;

ATTENDU qu'il a été convenu avec Damiano inc. qu'une somme de 1 520 \$ serait conservée par la Ville en guise de compensation et qu'une somme de 1 500 \$ serait remise à Damiano inc. sur complétion de certains travaux dans le parc du projet résidentiel *Jardins Montpellier 2*;

ATTENDU la complétion des travaux par Damiano inc. en date du 29 novembre 2012, et ce, à la satisfaction de la Ville;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la deuxième et dernière phase d'un règlement hors Cour pour la somme de 1 500 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Chagnon (1975) ltée contre la Ville de Montréal et 9045-6823 Québec inc. f.a.r.s. Les paysagistes Damiano inc., C.Q.(500-22-193748-129);
- 2.- D'émettre émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de 9045-6823 Québec inc.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1136204001 : 1 500 \$) :

6430.0000000.000000.000000.21100.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0079**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547181 relatif à la cession des ruelles non opérationnelles de l'arrondissement.

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de l'arrondissement de céder les ruelles non opérationnelles et non requises à des fins publiques;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville pour entamer le processus de cession des ruelles occupées par les propriétaires privés et appartenant à la Ville de Montréal en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

*Le 5 février 2013*

ATTENDU que les lots ou parties de lots touchés par cette intervention sont les suivants: 1 236 201, 1 236 347, 1 236 360, 1 236 361, 1 236 378, 1 236 381, 1 236 449, 1 236 450, 1 236 453, 1 236 454, 1 236 459, 1 236 461, 1 238 563, 1 239 935, 1 240 384, 1 516 225, 1 516 229, 1 516 285, 1 516 316, 2 190 000, 2 190 203, 2 190 212, 2 190 692, 2 190 772, 2 190 902, 2 191 025, 2 191 055, 2 409 170, 2 409 182, 2 409 199, 2 409 202, 2 409 237, 2 409 245, 2 409 277;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De céder les ruelles non opérationnelles de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0080**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120344007 relatif à une dépense en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'arrondissement.

ATTENDU que les coûts d'entretien sont établis par l'Office des Transports du Canada;

ATTENDU que ces frais incluent la main-d'oeuvre, les frais de déplacement et le matériel de remplacement des appareils;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 55 157 \$ en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation (certificat du trésorier - CTA1120344007: 55 157 \$) :

2430.0010000.304742.03141.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0081**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124545003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de la première phase des travaux pour la restauration et la mise en valeur du monument historique cité de la Maison Robert-Bélanger et de son site (0851), situés aux 3900-3902 chemin du Bois-Franc.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières, pour le compte de la Division des projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de la première phase des travaux pour la restauration et la mise en valeur du monument historique cité de la Maison Robert-Bélanger et de son site (0851), situés aux 3900-3902 chemin du Bois-Franc.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0082**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378040 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de construction d'un bâtiment de contrôle à l'intersection des rues Beaulac et Raymond-Lasnier.

*Le 5 février 2013*

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'obtention des interventions favorables des services de l'Eau et de Mise en valeur du territoire :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de construction d'un bâtiment de contrôle à l'intersection des rues Beulac et Raymond-Lasnier.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
  - un représentant de la Section des ressources matérielles de la Direction des services administratifs
  - un représentant de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics
  - un représentant de la Division des études techniques et ingénierie de la Direction des travaux publics
  - un représentant de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU)

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0083**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134322001 relatif à l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables en 2013.

ATTENDU que dans le cadre de ses opérations régulières, la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs doit remplacer des équipements de nature informatique devenus désuets;

ATTENDU que ces équipements seront achetés en vertu d'ententes cadres conclues par le Service des technologies d'informations (STI) et seront acquis sur plusieurs bons de commandes en cours d'année;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables en 2013 pour un montant n'excédant pas 100 000 \$.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0084**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134322002 relatif à des virements de crédits pour l'acquisition d'équipements informatiques pour la Bibliothèque du Boisé.

ATTENDU qu'il y a lieu d'alléger le processus administratifs et de faciliter l'acquisition des équipements informatiques et électroniques pour la nouvelle Bibliothèque du Boisé ;

ATTENDU le budget de 350 000 \$ prévu pour les équipements informatiques et électroniques au projet de la nouvelle Bibliothèque du Boisé ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

*Le 5 février 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un virement de crédits de 350 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques pour la nouvelle Bibliothèque du boisé.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0085**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231001 relatif au changement de dénomination sociale de la firme Leroux, Beaudoin Hurens et Associés inc.

ATTENDU que la dénomination sociale de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. sera dorénavant Beaudoin Hurens inc.;

ATTENDU que cette firme d'ingénieurs est associée au projet de la nouvelle Bibliothèque du Boisé;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du changement de dénomination sociale de la firme Leroux, Beaudoin Hurens et Associés inc. pour Beaudoin Hurens inc.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0086**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134924001 relatif à la disposition des biens de valeur déposés sur le domaine public et récupérés lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU que suite à l'évaluation des biens à entreposer après chaque éviction, des biens ont été conservés en vue de les donner à des gens dans le besoin;

ATTENDU que depuis 2009, seule la Maison du Père a répondu favorablement à l'offre de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De disposer des biens de valeurs déposés sur le domaine public et récupérés lors de saisies ou d'évictions pour l'année 2013, et de les remettre à La Maison du Père.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0087**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019002 relatif au dépôt d'une demande de soutien financier auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre de l'édition 2013 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités/ Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un espace multifonctionnel au Centre des loisirs.

ATTENDU que depuis mars 2011, la Ville de Montréal s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) auprès du ministère de la Famille et des Aînés;

ATTENDU que les arrondissements sont éligibles au PIQM-MADA offert par le MAMROT;

ATTENDU que ledit programme permet de bénéficier d'une aide financière couvrant jusqu'à 50 % des frais jusqu'à un montant maximum de 100 000 \$ pour la réalisation de petits projets d'infrastructures en faveur des aînés;

ATTENDU la possibilité de développer un projet d'aménagement d'un espace multifonctionnel au Centre des loisirs;

*Le 5 février 2013*

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de soutien financier auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du PIQM-MADA édition 2013, pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un espace multifonctionnel au Centre des loisirs.
- 2.- De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts d'exploitation continue du projet d'aménagement d'un espace multifonctionnel au Centre des Loisirs de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0088**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130911001 relatif à l'offre de service de la Ville pour mandater la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements.

ATTENDU le mandat des gestionnaires de bibliothèques en arrondissement visant l'augmentation de la clientèle et l'optimisation des ressources financières;

ATTENDU les moyens identifiés pour atteindre ces objectifs, soit le transfert et le partage de données nominatives, le partage des données nominatives des abonnés de la BAnQ et des bibliothèques de Montréal, l'obtention de subvention, de commandites et de dons, l'adhésion à la plateforme de prêts et de livres numériques BiblioPresto.ca et la création de consortiums d'achat de bandes magnétiques ou autres fournitures pour la sécurité et la protection des documents;

ATTENDU que chaque arrondissement doit accepter l'offre par résolution de son Conseil d'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter l'offre de service de la Ville et de mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la Direction associée - Bibliothèques pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0089**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050001 relatif au programme des activités de loisirs printemps/été 2013 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le programme annuel se déroulera du 23 mars au 16 juin 2013 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le programme des activités de loisirs printemps/été 2013 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'autoriser le chef de la Division des loisirs, du développement social et de la culture à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

---

*Le 5 février 2013*

**CA13 08 0090**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299049 relatif à une demande d'aide financière de l'organisme Oasis de Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU la politique de dons, octrois et subventions en vigueur ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ à l'organisme OASIS de Saint-Laurent pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299049: 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0091**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299050 relatif au deuxième versement de la contribution financière au Centre Bon Courage de Place Benoît pour les années 2012 à 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

ATTENDU la résolution numéro CA12 080093 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2012 et accordant une subvention annuelle de 30 500 \$ au Centre Bon Courage de Place Benoît pour les années 2012, 2013 et 2014;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le deuxième versement de 30 500 \$ au Centre Bon Courage de Place Benoît pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120299050: 30 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0092**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299051 relatif à la contribution financière annuelle 2013 au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080024 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 janvier 2009 et accordant une subvention annuelle de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la subvention annuelle de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299051 : 14 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

*Le 5 février 2013*

**CA13 08 0093**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299052 relatif à un don à Éducation Plus pour l'année 2012.

ATTENDU que l'organisme Éducation Plus permet à des jeunes décrocheurs de terminer leurs études secondaires dans un encadrement facilitant leur cheminement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à Éducation Plus pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299052 : 300 \$) :  
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0094**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299053 relatif à un don à l'école Cedarcrest pour un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Cedarcrest pour un projet éducatif.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299053 : 300 \$) :  
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0095**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299054 relatif à une demande d'aide financière du Carrefour des aînés de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 30e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don 1 000 \$ au Carrefour des aînés de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 30e anniversaire de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299054: 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---



*Le 5 février 2013*

**CA13 08 0096**

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1133984001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 29 janvier 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec du 1er au 29 janvier 2013 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0097**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130664001 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Centre Sheraton de Montréal  
Déjeuner du 28<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des  
arts de Montréal

Le mardi 19 mars 2013

1 table de dix personnes à 1 000 \$

1 000 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130664001 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0098**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231002 relatif aux travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc de Montréal.

ATTENDU que le Campus Saint-Laurent du Technoparc Montréal, l'un des plus prestigieux parcs de recherche scientifique au Canada, est situé au coeur d'habitat naturel boisé;

ATTENDU qu'afin de poursuivre le développement du campus, Technoparc de Montréal doit satisfaire certaines exigences du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU qu'il est prévu la reconstitution du corridor de verdure du ruisseau Bertrand, l'aménagement de zones humides en vue de favoriser la biodiversité, la réduction des rejets des eaux de ruissellement dans le réseau municipal et le développement de l'Éco-Campus Hubert Reeves, qui prévoit la construction de 70 000 mètres carrés d'espaces de bureaux et d'ateliers répartis dans plus ou moins huit bâtiments novateurs répondant à des normes environnementales les plus strictes;

*Le 5 février 2013*

ATTENDU que l'agglomération et la Ville de Montréal ainsi que l'arrondissement de Saint-Laurent sont interpellés dans la réalisation des projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Conseil de la Ville de prendre en charge la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, aux modalités détaillées à l'entente administrative et aux annexes 1 et 2 jointes au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0099**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547159 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4115, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans les marges avant et latérale et en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 octobre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20120401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 janvier 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4115, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans les marges avant et latérale et en utilisant un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas les normes applicables, tel que représenté sur les plans préparés par Rocolo & Faubert, architectes, en date du 3 décembre 2012.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0100**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2835, rue Marettte dans la zone H03-040 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 16 janvier 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20121202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 janvier 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

*Le 5 février 2013*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2835, rue Murette dans la zone H03-040 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0101**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 750, rue Lebeau dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment industriel l'installation d'une génératrice en cour avant.

ATTENDU qu'à l'item 4 b) du procès-verbal de la séance tenue le 16 janvier 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 janvier 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 750, rue Lebeau dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment industriel l'installation d'une génératrice en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de dissimuler les équipements mécaniques, à savoir, une génératrice et un transformateur, en installant une clôture entourée de plantation de conifères d'une hauteur suffisante pour dissimuler complètement lesdits équipements.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0102**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6505, route Transcanadienne dans la zone S15-068 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment à bureaux l'installation d'une génératrice à l'extérieur en cour arrière.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 16 janvier 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 janvier 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

*Le 5 février 2013*

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6505, route Transcanadienne dans la zone S15-068 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment à bureaux l'installation d'une génératrice à l'extérieur en cour arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de dissimuler la génératrice par un écran paysager composé de conifères d'une hauteur suffisante pour la dissimuler complètement.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0103**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547008 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 1402-1406-1408-1410-1412, rue Saint-Amour et ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment industriel l'utilisation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas les normes applicables.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0104**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547004 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée située au 2835, rue Marelle dans la zone H03-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 16 janvier 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée située au 2835, rue Marelle dans la zone H03-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

- 1.- assurer un recul par rapport au corps principal de la résidence visée.
- 2.- favoriser un toit à trois versants au lieu de deux versants;
- 3.- installer sur la partie agrandie un revêtement de brique similaire à l'existant dans sa couleur et ses dimensions.

ADOPTÉ.

---

*Le 5 février 2013*

**CA13 08 0105**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547006 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre d'effectuer des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 1005, rue Trudeau dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 16 janvier 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre d'effectuer des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 1005, rue Trudeau dans la zone H17-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0106**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre d'effectuer des modifications extérieures à l'habitation bifamiliale jumelée située au 118, rue Ashton dans la zone H13-075 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 16 janvier 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre d'effectuer des modifications extérieures à l'habitation bifamiliale jumelée située au 118, rue Ashton dans la zone H13-075 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0107**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir ce multiplex isolé situé aux 914-916-918, rue Saint-Germain.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. d) de la séance tenue le 9 mai 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120513);

ATTENDU la résolution numéro CA12 080457 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 5 juin 2012.

ATTENDU qu'une erreur d'inscription du numéro de zone a été constatée ;

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

*Le 5 février 2013*

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro CA12 080457 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir ce multiplex isolé situé aux 914-916-918, rue Saint-Germain, de façon à retirer, partout où il se trouve, le terme « H15-105 » pour le remplacer par le terme « H16-014 ».

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0108**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547179 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3365, rue Achim dans la zone H03-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 16 janvier 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121004);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3365, rue Achim dans la zone H03-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans datés du 21 janvier 2013.

Le mur extérieur de la façade est recouvert de pierre Lafitt « Beige Margaux », les autres murs sont recouverts de brique Cinco de couleur similaire à la pierre de la compagnie Permacon, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte Yukon « Gris lunaire » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0109**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-61 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1120565011).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 8 janvier 2013, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-61 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

*Le 5 février 2013*

**CA13 08 0110**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-63 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1124509005).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-63 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0111**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-63 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel 1124509005), ayant pour objet de permettre, dans une perspective de développement durable, la mise en valeur du territoire en relation avec le réseau de transport collectif en préconisant l'intensification des activités urbaines aux abords de la gare et la future station de métro Bois-Franc. Le projet s'inscrit donc dans le cadre de la planification du secteur de la gare Bois-Franc suivant les orientations du Plan d'Urbanisme de Montréal et du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) visant la création d'un quartier mixte selon les principes des aires TOD (Transit Oriented Development). Le projet vise à réviser la planification du développement Bois-Franc dans le secteur du terrain de golf « Le Challenger » et des zones industrielles adjacentes aux boulevards Henri-Bourassa et Marcel-Laurin et à modifier le tracé et la largeur des rues projetées.

Ainsi, le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-63** vise principalement à :

- remplacer les zones industrielles par la création d'un pôle commercial mixte comprenant des zones d'habitations multifamiliales de 2 à 6 étages, le long du boulevard Henri-Bourassa de part et d'autre de la nouvelle rue d'entrée au Bois-Franc;
- créer des zones d'habitations multifamiliales de 4 à 9 étages le long des boulevards Henri-Bourassa et Marcel-Laurin;
- prévoir des zones d'habitations multifamiliales de 4 à 6 étages de façon à agir comme interface entre les zones de plus haute densité situées le long des boulevards et de celles de plus basse densité situées à l'intérieur du projet;
- réduire le nombre minimum de cases de stationnement requis dans les nouvelles zones d'habitations multifamiliales et commerciales;
- modifier les objectifs et critères de PIIA applicables afin d'encadrer les nouveaux projets dans un contexte de développement durable.

---

**CA13 08 0112**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0002-3 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement (sommaire décisionnel numéro 1124152032).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0002-3 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement.

ADOPTÉ.

---

*Le 5 février 2013*

**CA13 08 0113**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0002-3 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement (sommaire décisionnel 1124152032), ayant pour objet de permettre, dans une perspective de développement durable, la mise en valeur du territoire en relation avec le réseau de transport collectif en préconisant l'intensification des activités urbaines aux abords de la gare et la future station de métro Bois-Franc. Le projet s'inscrit donc dans le cadre de la planification du secteur de la gare Bois-Franc suivant les orientations du Plan d'Urbanisme de Montréal et du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) visant la création d'un quartier mixte selon les principes des aires TOD (Transit Oriented Development). Le projet vise à réviser la planification du développement Bois-Franc dans le secteur du terrain de golf « Le Challenger » et des zones industrielles adjacentes aux boulevards Henri-Bourassa et Marcel-Laurin et à modifier le tracé et la largeur des rues projetées.

Ainsi, le projet de règlement numéro **RCA08-08-0002-3** vise principalement à :

- remplacer les zones industrielles par la création d'un pôle commercial mixte comprenant des zones d'habitations multifamiliales de 2 à 6 étages, le long du boulevard Henri-Bourassa de part et d'autre de la nouvelle rue d'entrée au Bois-Franc;
- créer des zones d'habitations multifamiliales de 4 à 9 étages le long des boulevards Henri-Bourassa et Marcel-Laurin;
- prévoir des zones d'habitations multifamiliales de 4 à 6 étages de façon à agir comme interface entre les zones de plus haute densité situées le long des boulevards et de celles de plus basse densité situées à l'intérieur du projet;
- réduire le nombre minimum de cases de stationnement requis dans les nouvelles zones d'habitations multifamiliales et commerciales;
- modifier les objectifs et critères de PIIA applicables afin d'encadrer les nouveaux projets dans un contexte de développement durable.

---

**CA13 08 0114**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231003 relatif à l'appui à la Cité de Dorval pour l'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ATTENDU la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ) intitulée *La circulation des camions et des véhicules-outils sur le réseau routier municipal*;

ATTENDU la résolution numéro CM13 005 adoptée le 21 janvier 2013 par le Conseil municipal de la Cité de Dorval et adoptant le règlement numéro RCM-44-2012 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

ATTENDU que le règlement adopté par un arrondissement ou une ville doit être approuvé par le MTQ avant sa mise en force;

ATTENDU qu'en vue de cette approbation, le MTQ demande que l'arrondissement ou la ville lui soumette une résolution d'appui relatif à ce règlement de tous les arrondissements qui sont contigus à son territoire;

ATTENDU que le règlement de la Cité de Dorval et le plan de camionnage qui y est associé a été coordonné et validé par la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics de l'arrondissement et la Direction des transport du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement;

ATTENDU que le réseau de camionnage de la Cité de Dorval se poursuit sur le territoire de Saint-Laurent via le réseau artériel;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'appuyer la Cité de Dorval pour l'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉ.

---



*Le 5 février 2013*

**CA13 08 0115**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950003 relatif à la nomination permanente d'un agent technique en circulation et stationnement à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique en circulation et stationnement à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Martin Bernier de façon permanente au poste d'agent technique en circulation et stationnement à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0116**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950001 relatif à la création de deux postes d'étudiants cols blancs et de trois postes de stagiaires en ingénierie pour l'été 2013.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer deux postes d'étudiants cols blancs afin d'accueillir deux étudiants français dans le cadre des échanges inter-municipalités France-Québec avec la Ville de Mérignac à l'été 2013;

ATTENDU que le programme de stage de l'arrondissement prévoit l'offre de stages à des étudiants en ingénierie d'une durée de 17 semaines durant l'été 2013;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer deux postes d'étudiants cols blancs dans le cadre des échanges inter-municipalités France-Québec avec la Ville de Mérignac, d'une durée de six semaines, à l'été 2013.
- 2.- De créer trois postes de stagiaires en ingénierie à la Direction des travaux publics, d'une durée de dix-sept semaines, à l'été 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0117**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950006 relatif à la retenue de services pour différents mandats à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que la directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a manifesté son intention de prendre sa retraite au 30 avril 2013;

ATTENDU qu'il y a lieu de lui offrir un contrat pour des mandats spécifiques reliés à des projets majeurs ainsi qu'à la transition dans certains dossiers;

ATTENDU la décision déléguée DG2123950002 autorisant la réembauche d'une employée retraitée, madame Ghislaine Vandal, directrice de la Culture, sports, loisirs et développement social pour l'arrondissement de St-Laurent, pour une période maximale de deux ans, débutant le 1er mai 2013 et se terminant au plus tard, le 30 avril 2015;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

*Le 5 février 2013*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De retenir les services de madame Ghislaine Vandal pour différents mandats à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période maximale de deux ans, débutant le 1er mai 2013 et se terminant au plus tard le 30 avril 2015.
- 2.- De mandater la directrice d'arrondissement à signer le contrat de travail à durée déterminée selon les règles en vigueur à la Ville.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0118**

Le bilan annuel 2012 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement. Le chef de la Section de l'environnement de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1125913007).

Après avoir pris connaissance des autorisations émises, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

---

**CA13 08 0119**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de novembre et décembre 2012 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA13 08 0120**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231005 relatif à la publication des avis d'appels d'offres pour l'année 2013.

ATTENDU que la publication dans le journal La Presse cible de façon adéquate les fournisseurs potentiels de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte en faveur de La Presse pour la publication des avis d'appels d'offres pour l'année 2013, pour un montant de 30 000 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1133231005 : 28 695,69 \$) :

2430.0010000.304744.01401.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0121**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 20**

Les conseillers Michèle D. Biron et Aref Salem informent l'assemblée que la 20e édition de la Férie d'hiver organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Saint-Laurent se tiendra le dimanche 10 février prochain, de 13 h à 17 h, dans le parc Cousineau. Madame Biron mentionne le début de la première phase des travaux pour la restauration et la mise en valeur de la Maison Robert-Bélanger, citée comme monument historique, et de son site.

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée qu'une fois de plus, l'arrondissement s'associe à Montréal Unesco de design pour réaliser un projet sur son territoire qui s'intitule « Saint-Laurent en mouvement ».

*Le 5 février 2013*

En terminant, le maire Alan DeSousa rappelle aux citoyens que le journaliste et commentateur sportif, monsieur Richard Garneau, décédé il y a quelques jours, avait présidé le concours de design du Complexe sportif de Saint-Laurent.

---

CA13 08 0122

**Deuxième période de questions du public, de 21 h 35 à 21 h 42**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Sofia Vrinotis, du 855, boulevard Décarie :

- 20.21 sur les ruelles : qu'est-ce qu'on projette exactement ?

---

CA13 08 0123

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 42.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---